

Lundi 7 août 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 7 août 2023 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est absent Monsieur Francis Ouellet, conseiller.

Est aussi présent Monsieur Jean Langelier, directeur général et assistant-greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2023-08-278

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en ajoutant cependant les items suivants : 29.1 « Invitation à une rencontre portant sur l'optimisation des offices d'habitation à Rimouski le 29 août 2023 », et 29.2 « Invitation à un buffet dansant de l'Unité Domrémy le 3 septembre 2023 à Kamouraska ».

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-279

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 JUILLET 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL DU 10 JUILLET 2023, DU 17 JUILLET 2023 ET DU 31 JUILLET 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 3 juillet 2023 et des séances extraordinaires du conseil du 10 juillet 2023, du 17 juillet 2023 et du 31 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-280

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 31 JUILLET 2023.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 31 juillet 2023, pages 1 à 3, pour un montant de 373 521,59 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 373 521,59 \$.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-281

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 31 JUILLET 2023.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 juillet 2023, pages 1 à 9, relative au compte no 10444 pour un montant total de 515 469,90 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-282

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN JUILLET 2023.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en juillet 2023, pages 1 à 68, pour un montant de 256 112,08 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-283

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par l'assistant-trésorier d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 31 juillet 2023.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-284

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 RÉVISÉES DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST.

CONSIDÉRANT l'adoption du budget initial 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est daté du 29 novembre 2022, pour le numéro d'ensemble immobilier 1 769 correspondant à celui de Saint-Pascal, lequel présente des revenus de 223 835 \$, des dépenses de 487 187 \$ pour un déficit de 263 352 \$ dont 237 017 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec et 26 335 \$ par une contribution de la Ville;

CONSIDÉRANT que le budget 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a été révisé en date du 11 avril 2023, lequel présente pour le numéro d'ensemble immobilier 1 769 correspondant à celui de Saint-Pascal, des revenus de 223 835 \$, des dépenses de 507 697 \$ pour un déficit de 283 862 \$ dont 255 476 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a approuvé par résolution le budget révisé 1 daté du 11 avril 2023 lors de l'assemblée du conseil d'administration du 11 mai 2023;

CONSIDÉRANT que le budget 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a été révisé en date du 30 mai 2023, lequel présente pour le numéro d'ensemble immobilier 1 769 correspondant à celui de Saint-Pascal, des revenus de 223 835 \$, des dépenses de 526 183 \$ pour un déficit de 302 348 \$ dont 272 113 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a approuvé par résolution le budget révisé 2 daté du 30 mai 2023 lors de l'assemblée du conseil d'administration du 22 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter le budget 2023 révisé daté du 30 mai 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est, qui prévoit notamment une contribution de la Ville au déficit pour un montant de 30 235 \$.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-285

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 JUIN 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2023 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant de la résolution numéro 30-23 qui fera l'objet d'une décision particulière de la part du conseil municipal.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-286

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME CATHERINE BOSSINOTTE EN REGARD DU 769, RUE LAPLANTE.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro D2023-172 formulée par Madame Catherine Bossinotte pour la propriété située au 769, rue Laplante visant à rendre conforme un bâtiment principal existant ayant une marge de recul arrière de 3,03 mètres contrairement au Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prescrit une marge de recul arrière minimale de 8 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise également à rendre conforme la terrasse existante du bâtiment ayant une marge de recul arrière de 1,36 mètre contrairement au Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prescrit une marge de recul de 1,5 mètre de la ligne de lot;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 30-23 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas relative à l'usage ni à la densité d'occupation du sol et ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que des permis ont été émis pour les travaux, mais avec un manque d'information au niveau des marges à respecter;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a été construit avant la mise en oeuvre du Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure formulée par Madame Catherine Bossinotte pour la propriété située au 769, rue Laplante visant à rendre conforme les marges de recul du bâtiment principal et de la terrasse.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-287

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE L'ASSISTANT-GREFFIER RELATIVEMENT AU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 390-2023.

Conformément aux articles 555 et 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Monsieur Jean Langelier, assistant-greffier procède au dépôt du certificat de l'assistant-greffier relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue à l'égard du Règlement d'emprunt numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$.

2023-08-288

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN D'AUTORISER L'USAGE HABITATION MULTIFAMILIALE DANS LA ZONE CC5.

Consultation publique tenue suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour consulter les personnes et organismes intéressés par le premier projet de règlement numéro 391-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage Habitation multifamiliale dans la zone CC5.

Deux personnes sont présentes.

À la demande de Madame la mairesse, l'assistant-greffier explique les buts et objectifs visés par l'adoption du premier projet de règlement numéro 391-2023, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues au projet de règlement et explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

2023-08-289

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN D'AUTORISER L'USAGE HABITATION MULTIFAMILIALE DANS LA ZONE CC5.

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 7 août 2023 en regard du premier projet de règlement numéro 391-2023;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 391-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage Habitation multifamiliale dans la zone CC5.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-290

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2023 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TROTTOIRS SUR LE BOULEVARD HÉBERT, L'AVENUE MARTIN ET LA RUE NOTRE-DAME ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 297 154 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de remplacement de trottoirs sur le boulevard Hébert, l'avenue Martin et la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux de remplacement de trottoirs est estimé à 297 154 \$ incluant les frais, la taxe nette (TVQ) et un pourcentage pour les imprévus;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville d'affecter au paiement de cet emprunt un montant de 297 154 \$ en provenance du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

CONSIDÉRANT que le présent règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter puisqu'au moins 50 % de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement du Québec ou par l'un de ses ministres ou organismes conformément à l'article 556 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 31 juillet 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 392-2023, l'assistant-greffier a fait mention de l'objet de celui-ci, de son coût et de son mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que le règlement numéro 392-2023 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements).**

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-291

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI.

CONSIDÉRANT que le site d'enfouissement sanitaire situé à Saint-Philippe-de-Néri a cessé ses opérations le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT que dans le décret gouvernemental autorisant l'ouverture du site, la création d'un fonds post-fermeture était prévue;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri et les municipalités de la MRC de Kamouraska utilisatrices du site d'enfouissement sanitaire lors de sa fermeture;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a utilisé le site d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri dès son ouverture;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en lien avec la fermeture du site d'enfouissement sanitaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture numéro 13 de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri au montant de 15 876,21 \$ pour des frais liés à l'ancien site d'enfouissement sanitaire.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-292

AUTORISATION DE PAIEMENT À L'UMQ DES QUOTES-PARTS POUR LES FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ ET EN BIENS.

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), soit le regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit payer une quote-part de la franchise collective en responsabilité et du fonds de garantie en biens ainsi que des honoraires à l'UMQ conformément à l'entente de regroupement;

CONSIDÉRANT la facture transmise par l'UMQ en date du 19 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant total de 10 981,40 \$ incluant les taxes à l'UMQ réparti de la façon suivante : 4 786 \$ représentant la quote-part de la Ville à la franchise collective en responsabilité, 4 678 \$ pour la quote-part de la Ville au fonds de garantie pour les biens, 1 393,06 \$ pour les honoraires de l'UMQ, un crédit de 73,30 \$ sur une facture en responsabilité et les taxes au montant de 197,64 \$.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-293

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC.

CONSIDÉRANT le projet de réfection du centre communautaire Robert-Côté;

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue par la Ville dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un protocole d'entente relatif à l'aide financière avec le ministre des Affaires municipales et le ministre de l'Éducation et la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser Madame Solange Morneau, mairesse à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, dossier numéro 2020102.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-294

ACQUISITION DE BORNES DE RECHARGE POUR LE STATIONNEMENT DE L'ARÉNA DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE 4500 BORNES DE RECHARGE DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC.

CONSIDÉRANT l'acceptation, par Hydro-Québec, du projet de la Ville d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le stationnement de l'aréna dans le cadre du Programme de subvention de 4 500 bornes de recharge du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 7 juillet 2023 du fournisseur de bornes désigné par Hydro-Québec, soit AddÉnergie Technologies inc., au montant de 20 931 \$ excluant les taxes pour la fourniture de quatre bornes simples de type SmartTWO;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente de contribution financière intervenue avec Hydro-Québec, les dépenses admissibles peuvent être remboursées jusqu'à concurrence de 48 000 \$ (12 000 \$ par borne);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'acquisition de quatre bornes de recharge simples de type SmartTWO auprès de AddÉnergie Technologies inc. dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec au montant de 24 065,42 \$ incluant les taxes, le tout conformément à la soumission datée du 7 juillet 2023.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-295

OCTROI D'UN CONTRAT À LCS INC. POUR LA MESURE DE DÉBIT DES BORNES INCENDIE.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de procéder à une mesure de débit conforme à la norme NFPA-291 (National Fire Protection Association) pour l'ensemble de son réseau de bornes d'incendie;

CONSIDÉRANT que l'action 30 du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Kamouraska stipule l'obligation d'adopter un programme d'entretien et d'inspection des bornes d'incendie conforme à la norme NFPA-291;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées par le Service des travaux publics auprès de deux entreprises;

CONSIDÉRANT que la proposition de LCS inc. au montant de 14 055,69 \$ incluant les taxes est la plus avantageuse et qu'elle précise exactement sur sa proposition la mesure de débit selon la norme NFPA-291;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'octroyer le contrat de mesure de débit des bornes d'incendie à LCS inc. au coût de 14 055,69 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 23 mai 2023.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-296

ACCEPTATION D'UN PROTOCOLE D'URGENCE AVEC LA RÉGIE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA-OUEST.

CONSIDÉRANT la transition à la direction de la protection incendie du Kamouraska-Ouest durant la période comprise entre le 28 juillet 2023 et le 24 août 2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un protocole d'urgence en cas de besoin;

CONSIDÉRANT que les élus ont pris connaissance dudit protocole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal accepte les clauses dudit protocole et autorise le Service intermunicipal de sécurité incendie à intervenir sur le territoire de la Régie en protection incendie du Kamouraska-Ouest.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-297

OUVERTURE D'UN POSTE DE PRÉVENTIONNISTE AU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT le poste de préventionniste laissé vacant suite au départ de Monsieur Christian Madore en 2022;

CONSIDÉRANT les responsabilités du Service intermunicipal de sécurité incendie en matière de prévention et de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'une ressource attitrée à la prévention incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de procéder à l'ouverture d'un poste de préventionniste au Service intermunicipal de sécurité incendie;
- d'apporter les modifications à l'annexe B de la Politique de rémunération et des conditions de travail du personnel de la brigade incendie du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal, tel que recommandé par le comité des ressources humaines.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-298

AUTORISATION DE PAYER UNE PRIME SALARIALE À MONSIEUR ERIC LÉVESQUE.

CONSIDÉRANT que le poste de préventionniste incendie est vacant depuis le mois d'août 2022;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Eric Lévesque de lui verser la prime salariale prévue à l'article 13.8 de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre parce qu'il assume des responsabilités additionnelles depuis plus de quatre semaines;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la prime salariale prévue à l'article 13.8 de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre à Monsieur Eric Lévesque rétroactivement au 15 août 2022.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-299

VERSEMENT D'UNE COMPENSATION MONÉTAIRE À MONSIEUR ERIC LEMELIN.

CONSIDÉRANT la demande de compensation monétaire présentée par Monsieur Eric Lemelin, directeur du Service des loisirs, selon l'article 13.3 de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre 2020-2026, pour la garde effectuée au Service des loisirs pendant 36 semaines, soit du 30 mai 2022 au 10 mars 2023, donc pendant 36 semaines;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'accepter la demande de Monsieur Lemelin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de verser à Monsieur Eric Lemelin la somme de 7 200 \$ en compensation de la garde qu'il a effectuée au Service des loisirs entre 30 mai 2022 et le 10 mars 2023 et à effectuer les transferts monétaires nécessaires au paiement à partir des postes des salaires prévus aux prévisions budgétaires 2023.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-300

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR.

CONSIDÉRANT la demande adressée au Service des loisirs par Monsieur Alexandre Bibeau pour le remboursement partiel de frais d'inscription au camp de jour;

CONSIDÉRANT la difficulté d'adaptation de l'enfant au camp de jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'accepter le remboursement d'une partie des frais d'inscription au camp de jour et de verser un montant de 306,43 \$ à Monsieur Alexandre Bibeau.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-301

AUTORISATION DE PAIEMENT AU CLUB DE SOCCER LE MONDIAL DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

CONSIDÉRANT le service technique offert par le Club de soccer Le Mondial de Rivière-du-Loup inc. pour la gestion et l'encadrement du soccer à Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT l'entente de service entre le Club de soccer Le Mondial et la Ville de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser le paiement du montant de 24 355 \$ payable en deux versements au Club de soccer Le Mondial de Rivière-du-Loup inc.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-302

AUGMENTATION DU BUDGET DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX EXPLOITANTS D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal dont l'objectif est de mettre en place une aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé afin de favoriser le développement économique de la Ville notamment par le maintien et la création de nouveaux emplois sur son territoire, l'augmentation de sa richesse foncière, la densification du périmètre urbain, afin de combler les locaux vacants et par la diversification des activités de la zone agricole;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de demandes reçues dans le cadre de cette politique depuis le début de l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la somme de 16 000 \$ prévue aux prévisions budgétaires 2023 dans le cadre de cette politique d'aide est épuisée;

CONSIDÉRANT que cette situation reflète le dynamisme du secteur économique de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de poursuivre ses actions pour aider au développement d'entreprises sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approprier un montant de 5 900 \$ au surplus accumulé non affecté de la Ville et de le verser au budget de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-303

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA FERME DES RHIZOMES S.E.N.C. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX EXPLOITANTS D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal dont l'objectif est de mettre en place une aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé afin de favoriser le développement économique de la Ville par le maintien et la création de nouveaux emplois sur son territoire, l'augmentation de la richesse foncière, la densification du périmètre urbain et en comblant les locaux vacants;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Monsieur Olivier Bissonnette-Lavoie pour l'entreprise Ferme des Rhizomes S.E.N.C. dans le cadre du volet 1 de cette politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse datée du 29 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière totale de 6 400 \$ à l'entreprise Ferme des Rhizomes S.E.N.C., conformément aux modalités établies à la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-304

RÉSOLUTION DE REMERCIEMENTS À MONSIEUR GEORGES FRÈVE.

CONSIDÉRANT l'importance du travail accompli par Monsieur Georges Frève depuis plusieurs années en tant que propriétaire de Les Jardins Kamouraska de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la culture de produits maraîchers frais et de bonne qualité réalisée par Monsieur Georges Frève pendant toutes ces années;

CONSIDÉRANT que les produits maraîchers locaux cultivés de manière écoresponsable sont reconnus et appréciés dans le milieu;

CONSIDÉRANT le transfert de l'entreprise à son fils Xavier au cours des derniers mois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal souligne l'implication, le dévouement et les bons services dont Monsieur Georges Frève a fait preuve tout au long de la gestion de l'entreprise Les Jardins Kamouraska.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-305

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À UNE RENCONTRE SUR L'OPTIMISATION DES OFFICES D'HABITATION LE 29 AOÛT À RIMOUSKI.

CONSIDÉRANT une correspondance de la Société d'habitation du Québec invitant la Ville à participer à une rencontre sur l'optimisation des offices d'habitation qui se tiendra à Rimouski le 23 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère, ainsi que Monsieur Francis Ouellet, conseiller, pour représenter la Ville à une rencontre sur l'optimisation des offices d'habitation qui se tiendra à Rimouski le 23 août 2023 et d'autoriser le remboursement des frais de repas et des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-306

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À UN BUFFET DANSANT ORGANISÉ PAR L'UNITÉ DOMRÉMY LE 3 SEPTEMBRE 2023 À KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT une correspondance de l'Unité Domrémy invitant la Ville à participer à un buffet dansant à Kamouraska le 3 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère, ainsi que Monsieur Rémi Pelletier, conseiller, pour représenter la Ville à un buffet dansant qui se tiendra à Kamouraska le 3 septembre 2023 et d'autoriser le remboursement des frais de repas au coût de 20 \$ chacun et des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

2023-08-307

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard demande quand les travaux publics vont couper les branches trop basses sur les trottoirs ou en bordure de rues
- Monsieur Daniel Rivard demande comment expliquer l'augmentation des coûts du projet du centre communautaire entre 2017 et 2023.

2023-08-308

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 57.

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Jean Langelier, assistant-greffier